



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Patrimoine mondial

31 COM

Distribution limitée

WHC-07/31.COM/14

Paris, 15 juin 2007

Original : anglais/français

ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Trente-et-unième session

Christchurch, Nouvelle Zélande

23 juin-2 juillet 2007

Point 14 de l'ordre du jour provisoire : Mise en œuvre du programme-cadre global de formation et de renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

Mise en œuvre du programme-cadre global de renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

RÉSUMÉ

Le présent document : (1) définit les principes essentiels de la formation et du renforcement des capacités en matière de sites naturels ; (2) indique les principales activités entreprises entre 2005 et 2007 par l'UICN en matière de formation et de renforcement des capacités ; (3) expose les éléments essentiels concernant la collecte de fonds pour la formation et le renforcement des capacités ; et (4) fait des recommandations pour des actions futures concernant le renforcement des capacités et la formation pour les sites naturels.

Projet de décision : 31 COM 14, voir point V.

I. INTRODUCTION

1. Le Comité du patrimoine mondial à sa 29e session (Durban, 2005) a alloué un montant supplémentaire de 40 000 dollars EU à l'UICN au titre du Fonds du patrimoine mondial. Objectif : permettre l'accélération des activités en cours pour la rédaction de manuels de formation et l'appui à des ateliers de formation, ainsi que l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action de collecte de fonds extrabudgétaires pour soutenir les activités de formation et de renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel. Selon la décision **29 COM 10**, il a été demandé à l'UICN de rendre compte de l'avancement à la 31e session du Comité du patrimoine mondial (Christchurch, 2007).

II. PRINCIPES ESSENTIELS EN MATIÈRE DE FORMATION

2. Plusieurs principes en vue du renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel ont été notés lors de la 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005). Une liste actualisée de ces principes figure ci-après :
 - a) Le développement des capacités est essentiel pour les sites culturels et naturels du patrimoine mondial et doit constituer une priorité fondamentale pour le Comité du patrimoine mondial. Le nombre croissant de biens du patrimoine mondial soulève de nombreux problèmes et exige notamment de renforcer les capacités des gestionnaires et des organismes de gestion responsables des biens naturels et culturels ;
 - b) La formation n'est qu'une des composantes du développement des capacités : la formation en elle-même ne pourra pas résoudre les problèmes de gestion des biens naturels du patrimoine mondial. Elle doit s'accompagner d'un développement ciblé des capacités des personnes et des institutions à différents niveaux, et doit être soutenue par la communication, l'éducation et la sensibilisation du public en général pour renforcer la mise en œuvre effective de la *Convention* ;
 - c) Un meilleur partenariat est essentiel pour renforcer les capacités en matière de biens naturels du patrimoine mondial. De nombreux gouvernements et ONG sont déjà activement engagés dans des activités de renforcement des capacités et de formation sur les sites naturels du patrimoine mondial. Il est essentiel de mieux relier et coordonner ces efforts et beaucoup de nouvelles perspectives de coordination de la formation et du développement des capacités s'ouvrent entre l'UICN et l'ICCROM, l'organisation chargée du développement des capacités pour les biens culturels du patrimoine mondial ;
 - d) Le renforcement des capacités doit répondre aux défis de demain. Les problèmes auxquels sont confrontés les biens naturels du patrimoine mondial sont nombreux et variés et de plus en plus en questions, comme le changement climatique, exigent de nouvelles méthodes innovantes de développement des capacités, les méthodes habituelles s'avérant insuffisantes. Les gestionnaires de biens du patrimoine mondial doivent posséder les compétences nécessaires pour s'adapter et résoudre efficacement ces problèmes, en adoptant notamment

une approche proactive et pluridisciplinaire du renforcement des capacités et de la formation ; et

- e) Un soutien financier accru pour le renforcement des capacités et la formation est essentiel : la question du développement des capacités exige un soutien et des ressources supplémentaires. Dans le contexte du patrimoine mondial, il est essentiel de garantir d'importantes ressources extrabudgétaires et d'adopter des méthodes telles que celles présentées dans le plan d'action pour la collecte de fonds pour les sites naturels pour renforcer les capacités et la formation (voir le point 4 et l'Annexe 2 ci-après).

III. PRINCIPALES ACTIVITÉS DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS ET DE FORMATION MENÉES PAR L'UICN DE 2005 À 2007

- 3. La 29e session du Comité du patrimoine mondial (Durban, 2005) a alloué un montant supplémentaire de 40 000 dollars EU pour soutenir ses efforts de renforcement des capacités et de formation. Les activités suivantes ont été mises en œuvre par l'UICN en ce domaine depuis 2005 :
 - a) Préparation de manuels de formation sur le patrimoine mondial : deux manuels de formation ont été rédigés - l'un sur la préparation des plans de gestion des biens du patrimoine mondial et l'autre sur la préparation des propositions d'inscription de bien naturels du patrimoine mondial. Des exemplaires des deux manuels seront disponibles à la session de 2007 du Comité du patrimoine mondial. Ces deux manuels ont été réalisés à l'issue d'un processus approfondi d'étude et d'évaluation. Le manuel sur la gestion prévisionnelle a notamment fait l'objet d'une étude intensive lors d'un atelier sur l'île allemande de Vilm, réunissant des responsables de terrain d'Europe orientale et centrale, ce qui a permis d'apporter des changements au manuel final ;
 - b) Établissement d'un plan d'action pour la collecte de fonds en vue du renforcement des capacités et de la formation : il est joint au présent rapport en Annexe 2 et les points essentiels sont mis en évidence ci-après à la section IV ;
 - c) Intégration du patrimoine mondial dans les activités établies de formation et de renforcement des capacités : dans la mesure du possible, l'UICN a fait en sorte d'inclure des éléments relatifs au patrimoine mondial dans les réunions de formation et de renforcement des capacités. Quelques exemples : (1) un atelier sur l'établissement de listes indicatives de sites naturels du patrimoine mondial, tenu sur l'île de Vilm (auquel a assisté Bastian Bomhard) ; (2) plusieurs ateliers et réunions de la CMAP et de l'UICN, notamment à Sabah (pour l'Asie du sud-est) en avril 2007 (auxquels a assisté Kari Lahti), et en Géorgie (pour l'Asie centrale), en mai 2007 (auxquels a assisté Josephine Langley) ;
 - d) Soutien à des programmes de formation en cours : l'UICN a fait en sorte qu'une composante sur le patrimoine mondial soit introduite dans le cours de formation sur les aires protégées dispensé par le CATIE qui inclus une formation en Amérique centrale ;

- e) Assurance que les projets pertinents comportent un volet explicite concernant la formation et le renforcement des capacités : par exemple, le projet UICN-UNESCO Mise en valeur de notre patrimoine a été centré sur l'amélioration de la gestion de 10 biens du patrimoine mondial à travers le monde, notamment en appliquant la méthode UICN d'expérimentation de l'efficacité de la gestion sur ces sites. Le développement des capacités du personnel et des institutions sur place a constitué un objectif clairement affirmé de ce projet et a été une motivation essentielle de l'adoption de la méthode et de son application par le personnel local sur ces biens naturels du patrimoine mondial.
4. De nombreuses activités de formation ont été entreprises en collaboration avec l'UICN en relation avec des biens naturels du patrimoine mondial. Il est cependant clair que la demande dans ce domaine dépasse largement les ressources limitées dont dispose l'UICN. Il est également clair que très souvent il existe de nombreuses institutions et organisations mieux placées et mieux équipées pour mener à bien des initiatives de formation et de renforcement des capacités sur des biens naturels du patrimoine mondial. Il est donc essentiel d'adopter une méthode en deux volets, fondée d'une part sur l'union et le soutien avec d'autres institutions de formation plus directement centrées sur la formation et, d'autre part, sur l'augmentation du niveau général des ressources disponibles pour la formation et le renforcement des capacités.

IV. PLAN D'ACTION POUR LA COLLECTE DE FONDS EN VUE DE LA FORMATION ET DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

5. Comme il a été mentionné plus haut, il est essentiel de développer la collecte de fonds pour la formation et le renforcement des capacités pour les biens naturels du patrimoine mondial. En conséquence, l'UICN a établi un projet de plan d'action pour la collecte de fonds en vue de la formation et du renforcement des capacités dans le contexte du Programme-cadre global pour le patrimoine naturel, présenté dans sa totalité en Annexe 2.
6. Ce projet de plan d'action fait apparaître une évolution récente vers un renforcement des capacités plus stratégique, plus ciblé et mieux coordonné sur les sites et au plan national et international. Une telle évolution exige cependant davantage de ressources financières, une meilleure coopération entre les partenaires concernés et des efforts soutenus sur de longues périodes. D'autre part, beaucoup de donateurs continuent à ne soutenir que des projets ponctuels sur des périodes relativement courtes. Une partie relativement importante de la stratégie de renforcement des capacités doit donc être consacrée à la collecte de fonds susceptible de générer un apport régulier de financement à long terme. C'est essentiel et toute autre solution ne serait que partielle.
7. Le présent document indique les ressources souhaitées pour mettre en œuvre le programme-cadre global de renforcement des capacités et de formation en matière de patrimoine naturel, et propose une stratégie pour obtenir ces ressources. Les recommandations essentielles et les considérations stratégiques sont les suivantes :
- a) Considération stratégique 1 : Le plan d'action de collecte de fonds doit avoir les objectifs suivants : 487 600 dollars EU pour des projets à court terme, à

- compléter par environ 200 400 dollars EU du FPM ; et 300 000 dollars EU par an pour les programmes régionaux en cours, la base de données et le réseau ;
- b) Considération stratégique 2 : Donner la priorité absolue à un mode de collecte des fonds qui créera les mécanismes nécessaires pour approvisionner un Fonds autorenouvelable pour le renforcement des capacités ;
 - c) Considération stratégique 3 : Être ouvert à une variété de mécanismes pour tenir compte des préférences des donateurs potentiels concernant la façon dont leurs fonds sont affectés, administrés, alloués et justifiés ;
 - d) Considération stratégique 4 : Lancer les efforts de collecte de fonds dans le cadre d'une campagne afin de promouvoir « les meilleurs parmi les meilleurs ». Consacrer la campagne à créer des partenariats de renforcement des capacités en faveur du patrimoine mondial pour définir un standard mondial d'excellence en matière de gestion.

V. Projet de décision

Project de décision : 31 COM 14

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document WHC-07/30.COM/14,
2. Rappelant les décisions **7 EXT.COM 11**, adoptée à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004), et **29 COM 10**, adoptée à sa 29e (Durban, 2005) ;
3. Prends note du document WHC-07/30.COM/14 et, en particulier, des activités menées de 2005 à 2007, dans le programme-cadre global de renforcement des capacités et de formation en matière de patrimoine naturel ;
4. Demande au Directeur du Centre du patrimoine mondial, en étroite coopération avec l'UICN et l'ICCROM, de mettre en œuvre les recommandations-clé de ce document, ainsi que le Plan d'action pour la collecte de fonds en vue de la formation et du renforcement des capacités pour les biens naturels du patrimoine mondial.

ANNEXE 1 – Décision 29 COM 10 : Stratégie globale de formation

Le Comité du patrimoine mondial,

1. Ayant examiné le document *WHC-05/29.COM/10*,
2. Rappelant la décision **7 EXT.COM 11**, adoptée à sa 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004),
3. Note que les fonds prévus pour l'UICN dans la Proposition de budget 2006-2007 ne suffisent pas pour lancer efficacement la mise en œuvre du Programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel ;
4. Alloue un montant de 40 000 dollars EU à l'UICN au titre de la ligne budgétaire 1.2 du Fonds du patrimoine mondial relative aux services des organisations consultatives en plus de la proposition actuelle de 65 000 dollars EU pour l'exercice biennal 2006-2007, afin de permettre l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à recueillir des fonds extrabudgétaires pour soutenir la mise en œuvre du Programme-cadre global pour la formation et le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel, en réaffectant le montant équivalent de la ligne budgétaire 3.2.1 relatif à l'Assistance internationale à la formation et à la recherche ;
5. Demande à l'UICN de rendre compte au Comité du patrimoine mondial, à sa 31e session en 2007, des progrès accomplis dans ce domaine ;
6. Prie instamment les États parties et les ONG de collaborer avec l'UICN et d'apporter leur soutien à la mise en œuvre stratégique du Programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel.

ANNEXE 2 – Projet de Plan d'action pour la collecte de fonds au profit du Programme-cadre global pour la formation et le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

Introduction

Lors de sa 25e session (Helsinki, 2001), le Comité du patrimoine mondial a adopté une Stratégie globale de formation. Cette stratégie a été examinée lors de la 7e session extraordinaire (UNESCO, 2004) au cours de laquelle l'UICN a présenté un rapport d'avancement sur le patrimoine naturel, ainsi qu'un Programme-cadre global.

Par la suite, un budget pour le Programme a été présenté à la 29e session du Comité (Durban, 2005). Le coût total du Programme pour la période 2005-2010 a été estimé à 688 000 dollars EU, dont 200 400 dollars provenant du Fonds du patrimoine mondial et 487 600 dollars EU d'autres sources. Une copie du Programme et du Budget est jointe en Annexe 3.

Le Comité a alloué des fonds à l'UICN pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action visant à collecter des fonds extrabudgétaires pour soutenir la mise en œuvre du Programme-cadre global. Avec ces fonds, l'UICN a lancé le projet n° 76725-000, « *Élaboration d'un Projet de plan d'action pour la collecte de fonds au profit du Programme-cadre global pour la formation et le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel* ». Ce rapport présente un premier projet de plan d'action qui sera diffusé pour examen par les experts de l'UICN/CMAP et du Centre du patrimoine mondial. Un Plan d'action révisé sera présenté au Comité du patrimoine mondial à sa 31e session à Christchurch, Nouvelle-Zélande, pour consultation et commentaires.

Contexte

La formation a toujours été un aspect important de la mise en œuvre de la *Convention du patrimoine mondial*. Des subventions du Fonds du patrimoine mondial ont permis de financer des bourses d'étude, des voyages d'étude, des cours et des ateliers de formation (Ishwaran, 2005). Des bourses de formation au niveau master de sciences et doctorat ont été accordées à la fin des années 1970 et au début des années 1980 à certains spécialistes des pays les moins avancés. Depuis, les bourses ont été limitées à des cours d'enseignement supérieur d'une durée de 1 à 2 ans et à des formations courtes (généralement 6 à 12 semaines). Les formations diplômantes ont été dispensées au Mweka College of African Wildlife Management (Arusha, Tanzanie) et à la Garoua School for Training Wildlife Specialists (Cameroun). Depuis la fin des années 1980, des cours de gestion des aires protégées ont été mis en place un peu partout dans le monde. Des stages de courte durée ont été organisés dans des centres de formation régionaux tels que le CATIE, au Costa Rica, et des séminaires itinérants ont été organisés, en particulier au Canada, aux États-Unis et au Mexique.

A la demande du Comité du patrimoine mondial lors de sa 18e session, (Phuket, 1994), le Centre du patrimoine mondial a entrepris une évaluation de la formation dans le domaine du patrimoine naturel soutenue par le FPM. Il a constaté qu'entre 1976 et

1994, quelque 2-3 millions de dollars EU avaient été dépensés pour la formation de spécialistes des aires protégées ainsi que de la faune et de la flore sauvages. Si l'étude a noté que les fonds avaient été consacrés au renforcement des capacités d'un grand nombre de personnes, elle n'a pas pu mesurer l'impact de cette formation. Par la suite, à sa 19e session (Berlin, 1995), le Comité a avalisé un Plan stratégique pour la formation de spécialistes du patrimoine naturel qui cherchait à mieux cibler et d'améliorer le programme des ateliers de formation par une normalisation du contenu et de la structure des cours. Mais cela s'est avéré difficile à concrétiser, car partout dans le monde les cours étaient planifiés et mis au point indépendamment du Centre du patrimoine mondial et de l'UICN.

La Stratégie globale de formation pour le patrimoine mondial, adoptée en 2001, proposait une série de grands principes qui devaient être communs à la formation relative au patrimoine culturel et au patrimoine naturel. Dans ce cadre, l'UICN et le Centre du patrimoine mondial ont élaboré le Programme-Cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel (voir l'Annexe 3) qui couvre le développement des capacités sur les sites, au niveau des politiques nationales et des instances internationales.

Parallèlement, les demandes d'assistance pour la formation émanant des États parties ont quelque peu changé ces dernières années. Il y a plus de demandes de formations de courte durée consacrées à des aspects et problèmes de gestion spécifiques. Les écoles (Mweka et Garoua Colleges) sont en train de mettre en place des modules de gestion du patrimoine mondial / aires protégées. Dans de nombreuses régions du monde, les cours universitaires et les projets sous-régionaux de développement des capacités utilisent les biens du patrimoine mondial comme centres de formation sur le terrain. La série de l'UNITAR pour l'Asie et le Pacifique consacrée à la gestion et à la conservation des sites du patrimoine mondial est un bon exemple de cette approche. Des partenariats innovants tels que les bourses UNESCO-VOCATIONS PATRIMOINE pour les gestionnaires de sites du patrimoine mondial offrent de nouvelles possibilités de formation interdisciplinaire de haut niveau dans le domaine du patrimoine mondial.

Stratégie

Le contexte rappelé ci-dessus dans ses grandes lignes montre qu'au fil des ans l'intérêt s'est détourné du soutien à des stages de formation ponctuels sur la gestion des aires protégées au profit d'actions de renforcement des capacités plus stratégiques, ciblées et coordonnées sur les sites, ainsi qu'à l'échelle nationale et internationale. Mais pour accomplir cette mutation, il faut plus de ressources, une meilleure coordination entre les acteurs concernés et des efforts soutenus sur de longues périodes. Par ailleurs, de nombreux donateurs continuent à soutenir uniquement des projets isolés ayant des durées relativement courtes. Par conséquent, une part importante de la stratégie de renforcement des capacités doit être la collecte de fonds pour générer des flux continus de financement à long terme. C'est indispensable et toute solution autre ne serait que partielle.

Projets ponctuels

Le Programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel (voir l'Annexe 3) répertorie plusieurs activités ponctuelles critiques qui

peuvent être financées par les fonds traditionnellement accordés aux projets à court terme et par le FPM. Le coût estimé de ces activités est de 688 000 dollars EU, dont 487 600 dollars EU doivent être financés par des partenariats et 200 400 dollars EU par le FPM.

Programmes en cours

Mais quand il s'agit de mettre en œuvre les programmes régionaux de renforcement des capacités, de gérer une base de données et de stimuler la création d'un Consortium pour le développement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial naturel (qu'il serait peut-être plus approprié d'appeler « Réseau de Centres d'excellence du patrimoine mondial »), les choses deviennent beaucoup plus complexes et des finances durables deviennent beaucoup plus importantes. [Note : il est recommandé de remplacer le mot « Consortium » par « Réseau », car « consortium » sous-entend un lien contractuel, alors que « réseau » est moins formel. « Centres d'excellence » est employé pour exprimer l'idée qu'il s'agit d'un réseau d'institutions de grande qualité qui répondent aux normes prescrites.]

Le budget indicatif et le calendrier de réalisation des activités qui sont présentés dans le Programme-cadre sont un bon début. Mais pour réussir durablement, des flux de financement annuels seront essentiels. Ainsi, le montant de 90 000 dollars EU pour la mise en œuvre des 3 Programmes régionaux présentés dans le Budget indicatif (Annexe 3) peut être considéré comme un acompte sur un processus continu qui coûtera environ 150 000 dollars EU par an. Cette estimation se base sur les coûts réels des formations itinérantes mises au point en Amérique latine. Un cours plus long et plus mobile présenté aux États-Unis coûte plus du double. De même, les 10 000 dollars EU alloués à la création du Réseau (auparavant appelé « Consortium ») est un bon début, mais si l'on veut que ce Réseau soit un instrument dynamique et permanent pour encourager la coopération, normaliser les programmes et catalyser de hauts niveaux d'excellence dans plusieurs institutions dans le monde, il faudra également 150 000 dollars EU. Ainsi, le Programme-cadre devrait avoir pour objectif supplémentaire un flux de revenus annuels de 300 000 dollars EU, au minimum.

Il convient aussi de noter que les programmes régionaux et la coopération mondiale via un réseau d'organismes de formation sont des aspects essentiels de la vision à long terme et doivent par conséquent représenter un volet fondamental du dossier présenté aux donateurs.

Considération stratégique 1

Le Plan d'action pour la collecte de fonds devrait avoir comme objectifs :

- 487 600 dollars EU pour des projets à court terme, qui seraient complétés par environ 200 400 dollars EU du FPM ;
- 300 000 dollars EU par an pour les programmes régionaux en cours, la base de données et le réseau.

Mécanismes de production de flux réguliers de revenus

Il a été noté que les programmes régionaux en cours, la base de données et le réseau exigeront des flux réguliers de revenus pour que les activités et processus qui sont

élaborés puissent être maintenus et améliorés par gestion adaptative dans le temps. En même temps, c'est exactement le type d'effort qui a été quelque peu illusoire dans le passé. Comment peut-on alors produire des flux annuels de revenus pour soutenir ces processus en cours ?

En termes très généraux, ce qu'il faut ce sont des mécanismes comme les dons, les fonds d'amortissement successifs (projets) ou les fonds autorenouvelables, et les donateurs pour les approvisionner en capitaux, mécanismes qui produiront des flux fiables de revenus à long terme.

Les autres possibilités

Les dons sont un mécanisme utile si un donateur a la possibilité de verser une grosse somme d'un seul coup. En prenant une estimation pessimiste du rendement d'une dotation non remboursable de 5 %, un don d'environ 6 millions de dollars EU serait nécessaire pour générer un flux annuel de revenus de 300 000 dollars. C'est un moyen efficace de générer le flux de revenus requis, mais qui est considéré par de nombreux donateurs comme inefficace en raison de l'énorme somme d'argent qui est bloquée dans la dotation.

Les projets successifs sont un autre moyen de générer le flux de revenus requis, mais il est risqué et exige des investissements supplémentaires dans des activités permanentes de collecte de fonds. C'est l'approche adoptée jusqu'à ce jour pour la plupart des programmes régionaux, mais c'est un modèle difficile à maintenir.

Les fonds autorenouvelables sont le mécanisme idéal pour produire des flux réguliers de revenus. Ces fonds sont dotés régulièrement de revenus qui sont ensuite dépensés en fonction des besoins. Le FPM est un bon exemple de fonds autorenouvelable. Le problème, avec ces fonds, c'est qu'il faut mettre en place un mécanisme, ce qui est généralement plus difficile pour un donateur qu'une dotation ponctuelle. La mise de fonds initiale peut donc être élevée, mais une fois qu'il est en place, il est extrêmement efficace.

Considération stratégique 2

Donner la priorité absolue à un mode de collecte des fonds qui créera les mécanismes nécessaires pour approvisionner un Fonds autorenouvelable pour le renforcement des capacités.

Préférences des donateurs

Il convient également de reconnaître que des donateurs différents ont des préférences différentes s'agissant des mécanismes par lesquels leurs dons sont affectés, alloués, dépensés, justifiés et évalués. Certains donateurs font des contributions volontaires directement au FPM. D'autres optent pour l'un des divers accords (fonds en dépôt, accords bilatéraux, détachements, etc.) actuellement proposés par l'UNESCO. Dans d'autres cas, les donateurs peuvent souhaiter que leurs fonds soient versés à des activités du patrimoine mondial via d'autres mécanismes, tels que :

1. des fondations indépendantes

2. des organisations non gouvernementales
3. des institutions académiques
4. des fonds nationaux pour l'environnement
5. des entreprises ou leurs filiales
6. des produits ou services en nature

Considération stratégique 3

Etre ouvert à une variété de mécanismes pour tenir compte des préférences des donateurs potentiels concernant la façon dont leurs fonds sont affectés, administrés, alloués et justifiés.

L'argumentation

Plaider en faveur du patrimoine mondial auprès des donateurs potentiels est facilité par la *Convention*. Celle-ci vise à préserver pour l'humanité tout entière le patrimoine mondial naturel et culturel de valeur universelle exceptionnelle. C'est un effort noble qui concerne le « nec plus ultra » et ce message essentiel doit être mis en avant dans la façon d'approcher les donateurs. Un autre message clé est que le renforcement des capacités est l'une des principales exigences pour une protection et une gestion efficaces des biens du patrimoine mondial. Enfin, il convient de souligner que la vision à long terme du renforcement des capacités dans le domaine du patrimoine mondial dépend de la capacité d'exploiter les compétences déjà établies d'une grande variété d'institutions académiques de par le monde via un Réseau de Centres d'excellence du patrimoine mondial.

Considération stratégique 4

Lancer l'effort de collecte de fonds dans le cadre d'une campagne afin de promouvoir « les meilleurs parmi les meilleurs ». Dédier la campagne à la création de partenariats pour renforcer les capacités afin que le patrimoine mondial serve de modèle mondial d'excellence dans le domaine de la gestion.

Potentiels

L'image du Patrimoine mondial est une image prestigieuse à fort potentiel pour la collecte de fonds. Les seules limites sont en effet l'imagination et la créativité, et la flexibilité pour l'adapter aux préférences des donateurs. De même que la diversité rend les systèmes naturels plus stables, les programmes de renforcement des capacités deviennent eux aussi plus stables s'ils ont des sources de financement diversifiés. Les programmes de renforcement des capacités exigeant des horizons temporels longs, il est essentiel d'utiliser un large éventail de sources de financement et d'établir divers mécanismes. Les États parties, d'autres organisations intergouvernementales, des organisations non gouvernementales, des fondations et le secteur privé doivent tous être considérés comme des donateurs potentiels. Une liste non exhaustive de ces sources potentielles est donnée en Annexe 4.

Actions recommandées

1. Rencontrer le personnel du Centre du patrimoine mondial, en particulier celui chargé de l'initiative PACT, pour obtenir les dernières informations sur leur expérience en matière de collecte de fonds et voir dans quelle mesure la collecte de fonds pour le Programme-cadre global devrait être intégrée avec l'initiative PACT.
2. Revoir avec le Centre du patrimoine mondial la liste des donateurs potentiels fournie dans ce rapport pour déterminer quelles sont les perspectives en termes de coûts et d'avantages escomptés, et en ajouter d'autres. Mettre l'accent sur l'identification de donateurs potentiels pour le fonds autorenouvelable.
3. Avec le Centre du patrimoine mondial et le Bureau du Comité du patrimoine mondial, identifier les représentants des États parties et d'autres personnalités en vue qui seraient prêts à identifier et à aider à nouer des contacts avec des donateurs potentiels dans leur pays.
4. Identifier également un plus petit groupe de représentants des États parties et d'autres personnalités en vue qui seraient prêts à servir d' « Ambassadeurs du patrimoine mondial » en contactant directement des donateurs pour leur présenter la campagne « des meilleurs parmi les meilleurs ».
5. Travailler avec le Centre du patrimoine mondial pour affiner la liste de contacts, identifier les priorités et définir des missions de collecte de fonds spécifiques pour chaque Ambassadeur du patrimoine mondial.
6. Produire un document stratégique ciblé pour la campagne « des meilleurs parmi les meilleurs », en définissant des objectifs prioritaires, des délais, des rôles et responsabilités (en particulier les missions des Ambassadeurs du patrimoine mondial) et les exigences en matière de compte rendu.
7. Revoir la stratégie avec le Centre du patrimoine mondial et le Bureau du Comité du patrimoine mondial, et la lancer lors de la prochaine réunion du Comité du patrimoine mondial avec une large couverture dans les médias.
8. Sur la base de la stratégie, mettre au point un dossier de grande qualité à l'appui de la collecte de fonds, notamment un argumentaire, une présentation PowerPoint et des exposés conceptuels simplifiés sur les projets, à la fois pour les dons ponctuels et pour la création d'un fonds autorenouvelable.
9. Travailler avec les Ambassadeurs du patrimoine mondial pour s'assurer qu'ils ont toute la documentation voulue pour leurs rendez-vous avec des donateurs potentiels ; répondre à toute question qui peut surgir ; apporter son concours le cas échéant pour rédiger des propositions complètes ; faire des visites de suivi ; ou élaborer de nouveaux mécanismes pour recevoir et affecter les fonds des donateurs.
10. Tenir les Ambassadeurs du patrimoine mondial régulièrement informés des objectifs, des progrès accomplis dans leur direction, des possibilités de fonds de contrepartie, des nouveaux mécanismes en cours de création, etc.

11. Rendre compte des progrès tous les trimestres au Centre du patrimoine mondial et au Bureau du Comité du patrimoine mondial et ajuster la stratégie en fonction de l'expérience acquise et des leçons tirées.
12. Clore la campagne lors d'une réunion du patrimoine mondial en reconnaissant pleinement le travail des Ambassadeurs du patrimoine mondial et les donateurs qui ont apporté leur contribution.

Ultime réflexion

Les campagnes de collecte de fonds ont beaucoup de coûts fixes qui sont indépendants de l'importance des fonds que l'on cherche à recueillir. Par conséquent, il pourrait être utile de réfléchir à la possibilité d'élargir la campagne « des meilleurs parmi les meilleurs » à tous les types d'assistance internationale pour le patrimoine naturel, tels que l'assistance préparatoire (en particulier pour les listes indicatives) ; la coopération technique ; l'éducation, l'information et la promotion ; et enfin l'assistance d'urgence.

Références

Corcoran, Brent and Thomas Petermann, 2003. *Building capacity amongst Protected Areas agency staff in East and Southern Africa: lessons learned from InWEnt's Seminars on Sustainable Tourism*. Vth World Parks Congress, September 2003, Durban South Africa: Sustainable Finance Stream; Applications Session – Learning from concrete successes of sustainably financing protected areas, Workshop 12: Financial Issues and Tourism.

<http://sanctuaries.noaa.gov/management/international/mpa.html>. *International MPA Management Capacity Building Training*.

<http://whc.unesco.org/en/events/235>. *Co-sponsored Fellowships for World Heritage Site Managers*.

<http://whc.unesco.org/en/events/300>. *Launch of New Cycle of UNESCO-VOCATIONS PATRIMOINE Co-Sponsored Fellowships for World Heritage Site Managers*.

<http://whc.unesco.org/en/events/380>. *UNITAR Series on the Management and Conservation of World Heritage Sites*.

<http://www.oceanservice.noaa.gov/topics/coasts/training/welcome.html>. *Training and Capacity Building*.

<http://www.protected-landscapes.org/Darwin.html>. *Darwin Initiative: Africa Program, Conservation Management Training and Capacity Building in Sub Saharan Africa*.

http://www.wcmc.org.uk/capacity_building. *Capacity Building Programme*.

Hough, John. *Developing Capacity*. In Lockwood, Michael; Graeme L. Worboys and Ashish Kothari, editors. 2006. *Managing Protected Areas: a Global Guide*. Earthscan.

UNESCO, 2001. *Progress Report on Global Training Strategy*. WHC-01/CONF.208/14.

UNESCO, 2002. *Investing in World Heritage: past achievements, future ambitions*. World Heritage Papers, No. 2.

UNESCO, 2004. *Progress report on the Global Training Strategy*. WHC-04/7 EXT.COM/11.

UNESCO, 2005. *Budgetary provisions for the implementation of the Global Framework Programme for Capacity Building on Natural Heritage*. WHC-05/29.COM/10

Progress report on World Heritage PACT. WHC-05/29.COM/13.

Capacity Building in World Heritage at the Vth IUCN World Parks Congress, Durban (South Africa), 8-17 September 2003. World Heritage Papers, No. 16.

UNESCO, 2006. *The World Heritage Centre's Natural Heritage Strategy*. WHC-06/30.COM.INF.6A.

Annexe 3 – Programme-cadre global pour la formation et le renforcement des capacités en matière de patrimoine naturel

Niveau de réalisation

1. Le site – *Destiné à fournir des outils et des connaissances sur le maintien de l'intégrité des sites.*

Publics visés:

- (a) Responsables des sites sur place
- (b) Diverses communautés et représentants des autorités locales.
- (c) Secteur privé et principales institutions utilisant des ressources

2. La politique nationale – *Destiné au développement des compétences des États parties pour la mise en œuvre efficace de la Convention.*

Publics visés:

- (a) Agences responsables de la gestion des sites du Patrimoine mondial.

Activités prioritaires

- 1.1. Développer et tester sur 10 sites au moins un module de planification gestionnaire selon les Lignes directrices du CMAP sur ce thème. *Calendrier : 2006-2007*
- 1.2. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur la co-gestion comprenant les processus préparatoires et la résolution des conflits, sur les sites du patrimoine mondial. *Calendrier : 2006-2010*
- 1.3. Développer et tester sur 10 sites au moins un module sur le financement durable de la gestion des sites, comprenant la construction d'un soutien plus vaste à travers le marketing du label « Patrimoine Mondial ». *Calendrier : 2006-2010*
- 1.4. Développer un ensemble de lignes directrices simples avec des listes de contrôle à l'usage des responsables des sites sur « Comment utiliser le statut de site du Patrimoine mondial pour renforcer la gestion du site »
- 1.5. Préparer sur la base de l'expérience du projet « Mettre en valeur notre patrimoine » un module sur l'évaluation d'une gestion efficace à appliquer sur au moins 20 sites. *Calendrier : 2005-2008*
- 1.6. Contrôler et évaluer le bon fonctionnement en utilisant ces modules pour améliorer la gestion des sites du patrimoine mondial et rapporter au Comité les progrès réalisés. *Calendrier : 2007-2010*

- 2.1. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation des inscriptions conformément aux nouvelles *Orientations*. *Calendrier : 2005-2006*
- 2.2. Développer et diffuser amplement (y compris aux gouvernements locaux et aux ONG) un module sur la préparation d'une analyse comparative globale. Celui-ci est utile non seulement pour préparer les inscriptions mais aussi pour examiner les listes indicatives nationales et les harmoniser au niveau régional. Le développement de ce

Budget indicatif (dollars EU)

60 000 dollars EU (pour le développement et le test des modules de formation selon les activités prioritaires 1.1, 1.2, 1.3 et 1.4)
250 000 dollars EU (pour les tests pilotes de tous les modules)

10 000 dollars EU (pour les contrôles en cours, l'évaluation et le rapport au Comité du patrimoine mondial)

Sous-total – 320 000 dollars EU

FPM – 90 000 dollars EU

Autres sources – 230 000 dollars EU

30 000 dollars EU (développement de 3 modules de formation selon activités prioritaires 2.1, 2.2, et 2.5)

10 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.3).

<p>(b) Politiciens et décideurs. (c) Institutions nationales de formation. (d) Médias/ journalistes.</p>	<hr/> <p>module devra être lié aux exercices du Rapport périodique. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.3. Développer et diffuser amplement le kit d'informations "10 choses à savoir sur la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO". Il contient : (a) instruments en vue de la sensibilisation du public ; (b) instruments en vue des campagnes médiatiques, et ; (c) instruments à utiliser en vue d'obtenir l'attention des hommes politiques. <i>Calendrier : 2005-2006</i></p> <p>2.4. Développer et diffuser amplement un kit d'informations sur la préparation des demandes d'assistance internationale en vue de concevoir et de réaliser des activités de développement des compétences nationales. <i>Calendrier : 2005-2006.</i></p> <p>2.5. Développer et diffuser amplement un module d'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers. <i>Calendrier: 2006-2007.</i></p> <p>2.6. Appliquer le module sur l'intégration de la gestion des sites du patrimoine mondial dans la planification de l'utilisation des terres/mers dans 3 pays (à définir). <i>Calendrier: 2008-2010.</i></p> <p>2.7. Contrôler et évaluer l'efficacité de ces modules en vue de l'amélioration de l'application de la <i>Convention</i>. <i>Calendrier : 2007-2010.</i></p>	<p>5 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.4).</p> <p>90 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 2.6)</p> <p>10 000 dollars EU (contrôles en cours, évaluation et rapport au Comité du patrimoine mondial)</p> <p>Sous-total – 145 000 dollars EU FPM – 43 500 dollars EU Autres sources - 101 500 dollars EU.</p>
<p>3. Niveau international – <i>Destiné à mettre en valeur les travaux de la Convention en tant que mécanisme, en vue de la coopération internationale.</i> Publics visés:</p>	<p>3.1. Adopter en annexe aux <i>Orientations</i> les critères préparés par les Organes consultatifs pour examiner les demandes d'assistance internationale en formation et développement des compétences. <i>Calendrier : 2005</i></p> <p>3.2. Développer critères et indicateurs de performance pour que le Comité du patrimoine mondial puisse évaluer l'application de la Stratégie globale de formation et donner</p>	<p>5 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.2)</p>

(a) États parties.	priorité à l'allocation des ressources limitées disponibles au Fonds du patrimoine mondial pour cette activité. <i>Calendrier : 2005</i>	
(b) Centres régionaux de formation.	3.3. Développer un « plan financier » qui assure la durabilité financière à long terme du Programme pour le développement des capacités concernant le Patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i>	20 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.3)
(c) Organes consultatifs.	3.4. Sur les résultats du Rapport périodique, réaliser des programmes de développement des capacités adaptés à 3 régions (à définir). <i>Calendrier : 2005-2006</i>	45 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.4).
(d) Centre du patrimoine mondial.	3.5. Appliquer les programmes régionaux de développement des capacités, conformément à l'objectif prioritaire 3.4 ci-dessus. <i>Calendrier : 2007-2010</i>	90 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.5).
	3.6. Créer une banque de données Internet sur les programmes existants relatifs à sa formation et au développement des capacités ainsi que des modules qui contribueront au développement des compétences fondamentales requises pour les responsables des sites du patrimoine mondial. <i>Calendrier : 2005-2006</i>	8 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.6).
	3.7. Traduire dans au moins 4 langues (à définir) et diffuser amplement (également sur le site Internet) le kit complet des Lignes directrices pour le bon usage de l'UICN-CMAP à utiliser comme donnée de référence pour les programmes de développement des capacités. <i>Calendrier : 2006-2010</i>	45 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.7).
	3.8. Créer avec des institutions-clés un Consortium sur le développement des capacités concernant le patrimoine mondial naturel qui contribue à la promotion et à la mise en œuvre de ce Programme cadre et qui pourra être guidé par le Comité du patrimoine mondial en accord avec les Termes de référence et le plan de travail. <i>Calendrier : 2006-2008</i>	10 000 dollars EU (réalisation de l'activité prioritaire 3.8).
		Sous total – 223 000 dollars EU
		FPM – 66 900 dollars EU
		Autres sources – 156 100 dollars EU
		TOTAL – 688 000 dollars EU
		WHF – 200 400 dollars EU
		Autres sources – 487 600 dollars EU

Source : UNESCO, 2005 (1)

Annexe 4 – Sources de financement potentielles

1. États parties

Les États parties ont démontré au fil des ans l'importance qu'ils attachent au patrimoine mondial et beaucoup ont apporté leur contribution de diverses manières. Chaque pays a en effet une multitude d'institutions et de mécanismes de financement qui pourraient être exploités pour le Programme de renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial naturel. Il s'agit notamment :

- des contributions volontaires d'affectation spéciale (comme celles affectées ces dernières années au renforcement des capacités par la Belgique, l'Italie et les Pays-Bas)
- des programmes bilatéraux d'aide au développement existants (comme les contributions au renforcement des capacités en matière d'aires protégées de USAID, la « Darwin Initiative » britannique, les séminaires InWEnt allemands et le JICA japonais)
- des allocations des budgets nationaux (comme les allocations pour l'assistance internationale par l'intermédiaire des organismes nationaux de gestion des ressources ; par exemple le Programme international de renforcement des capacités en matière de gestion des aires protégées marines de NOAA aux États-Unies d'Amérique)
- des programmes nationaux de renforcement des capacités qui pourraient accueillir des gestionnaires de sites du patrimoine mondial de pays en développement
- des loteries nationales qui soutiennent des programmes de renforcement des capacités (comme le U.K. Heritage Lottery Fund et la Netherlands Postal Code Lottery)

Le Comité pourrait souhaiter inviter les États parties à considérer les différentes façons dont ils pourraient contribuer au Programme-cadre global pour le renforcement des capacités en matière de patrimoine mondial grâce aux mécanismes susmentionnés ou à d'autres.

2. Autres organisations intergouvernementales

- UNITAR (Série sur la gestion et la conservation des sites du patrimoine mondial)
- FEM (par intégration de volets concernant le renforcement des capacités dans les projets nationaux du FEM)
- PNUE (comme le Centre mondial de surveillance de la nature et les Programmes régionaux sur les mers)
- Union européenne
- Projets pour les aires protégées de la Banque mondiale et des Banques régionales de développement
- Établissements d'enseignement régionaux comme le CATIE, Mweka et Garoua

3. Organisations non gouvernementales

- Grandes ONG internationales ayant des programmes en cours pour les aires protégées (WWF, CI, TNC, WCS, FFI, etc.)
- ONG nationale de défense de l'environnement

4. Fondations

- Fondation des Nations Unies, États-Unis
- Fondation MacArthur, États-Unis
- Fondation Moore, États-Unis
- National Fish and Wildlife Foundation, États-Unis
- Fondation Alfred P. Sloan, États-Unis
- Fondation Seimenpuu, Finlande
- Fondation Diageo, Royaume-Uni
- WorldFish Center, Malaisie
- autres

5. Secteur privé

Toutes les entreprises qui remplissent les conditions énoncées dans les orientations relatives aux partenariats établies par le Comité du patrimoine mondial doivent être considérées. Compte tenu de la nécessité de trouver des financements à long terme pour le Programme-cadre, une attention spéciale doit être portée à l'identification de mécanismes de partenariats avec le secteur privé susceptibles de générer des flux réguliers de revenus.